

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 2 FÉVRIER 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Madame et Messieurs les conseillers, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette, le siège 3 étant vacant.

Madame Chantal Bernatchez étant absente.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 12 janvier 2015
4. Adoption du rapport des correspondances

5. Législation

Aucun point

6. Administration et finances

- 6.1 Dépôt du rapport budgétaire au 29 janvier 2015
- 6.2 Approbation des comptes à payer
- 6.3 Consultante des élections – Embauche
- 6.4 Inscriptions Congrès 2015

7. Sécurité publique – Services des incendies

Aucun point

8. Transport routier – Voirie municipale

- 8.1 Dépôt du rapport préparé par le responsable des Travaux publics

9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

- 9.1 Autorisation de formation pour les conduites d'aqueduc

10. Urbanisme

- 10.1 Rapport des permis et certificats janvier 2015 – Aucun
- 10.2 Comité Consultatif d'Urbanisme – Dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2015
- 10.3 Demande de dérogation mineure DM-2015-01 – 3391, rue des Épinettes
- 10.4 2^e demande de dérogation mineure DM-2014-10 – 3640 montée du 4^e rang
- 10.5 2^e demande de changement d'usage – 2210 rue du Ruisseau

11. Loisirs – Culture - Organismes

Aucun point

12. Autres

Aucun point

13. Dépôt de documents

- 13.1 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014
- 13.2 Pétition reçue, datée du 26 janvier 2015

- 14. Période de questions
- 15. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu aux articles 158, 161 et 164 du Code Municipal en s'abstenant de voter.

2015-02-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2015-02-22

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU
12 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit approuvé tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

2015-02-23

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 12 janvier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la secrétaire-trésorière adjointe a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 12 janvier soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. LÉGISLATION

Aucun point

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JANVIER 2015

La secrétaire-trésorière adjointe remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 29 janvier 2015.

2015-02-24

6.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 23 743.21 \$, les comptes payés par chèques au montant de 224 940.13 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 16 213.17 \$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 229 037.32 \$, le tout avec dispense de lecture.

2015-02-25

6.3 CONSULTANTE DES ÉLECTIONS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle se déroulera le 29 mars 2015 afin de combler le siège # 3;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Paquette agira en tant que présidente d'élection;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Breton a les compétences nécessaires pour occuper le poste de consultante des élections;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil retienne les services de madame Denise Breton à titre de consultante des élections, laquelle tiendra le rôle de secrétaire d'élection et, advenant l'incapacité d'agir de la présidente d'élection, elle agira comme présidente d'élection avec tous les pouvoirs conférés à ce titre par *la loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer l'entente d'engagement de madame Denise Breton.

2015-02-26

6.3 INSCRIPTIONS CONGRÈS 2015

CONSIDÉRANT QUE les Congrès de l'ADMQ et l'ACSIQ sont prévus ainsi que leurs modalités dans les contrats de divers employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les congrès permettent aux participants d'améliorer leurs connaissances qui avantagent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les réservations doivent être effectuées;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'effectuer les inscriptions et les réservations requises selon les contrats des employés.

D'autoriser le remboursement des dépenses et frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

CONGRÈS	DATE	HÔTEL
ADMQ	17-18-19 juin	Centre des congrès Québec
ACSIQ	16-17-18-19 mai	Sherbrooke

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

LA secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport préparé par le responsable des travaux publics.

9. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015-02-27

9.1 AUTORISATION DE FORMATION CONDUITE D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine encourage le développement ainsi que la formation continue de ses employés relativement à leurs tâches;

CONSIDÉRANT qu'une formation est offerte par l'Association des Travaux Publics d'Amérique le 19 février prochain en avant midi;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à participer à cette formation au coût de 50\$ plus taxes;
D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

10. URBANISME

10.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JANVIER 2015 - DÉPÔT

Aucun permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2015.

10.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JANVIER 2015

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 janvier 2015.

2015-02-28

10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2015-01 – 3391, RUE DES ÉPINETTES

Demande de dérogation mineure DM-2015-01 présentée par monsieur Jean-Guy Amyot, 3391, rue des Épinettes, qui vise l'agrandissement de son garage résidentiel de 9,05m² en deçà de la marge de recul arrière prescrite par le règlement de zonage. Si la demande est accueillie le garage sera à 0,91m de la limite arrière, au lieu du 2m prescrit. De plus, le garage sera situé à 1,77m de la maison au lieu du 3m prescrit.

- Le CCU suggère, à l'unanimité, que la demande de dérogation mineure DM-2015-01 soit refusée;
- Considérant que l'occupation au sol du terrain est très élevé;
- Considérant que le garage est déjà trop près de la limite latérale et de la maison;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE refuser la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

2015-02-29

**10.4 2^e DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2014-10 – 3640
MONTÉE DU 4^E RANG**

Demande de dérogation mineure DM-2014-10 présentée par monsieur Guy Ménard 3640 Montée du 4e rang, qui vise l'élargissement de son allée de stationnement au-delà de la marge de recul latérale prescrite par le règlement de zonage. Si la demande est accueillie l'allée de stationnement sera à 0m de la limite latérale, au lieu du 1,5m prescrit.

- Considérant qu'i n'y a pas d'élément nouveau dans le dossier;
- Considérant la résolution # 2014-12-522 refusant la demande;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE maintenir la décision du conseil rendue le 1^{er} décembre 2014.

2015-02-30

**10.5 2^e DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE – 2010 RUE DU
RUISSEAU**

Demande de modification du règlement de zonage présentée par monsieur Christian Bérard pour le 2010 rue Du Ruisseau, propriété de monsieur René Poirier et madame Chantal Nichols. La demande vise la modification de l'article 17.2 et de la note 13 à la grille des usages et des normes de la zone 202.

- Considérant qu'i n'y a pas d'élément nouveau dans le dossier;
- Considérant la résolution # 2014-12-508 refusant la demande;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE maintenir la décision du conseil rendue le 1^{er} décembre 2014.

11. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

Aucun point

12. AUTRES

Aucun point

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 13.1 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014;

13.2 Pétition reçue, datée du lundi 26 janvier 2015;

- Dépôt, par une personne présente, d'une pétition – 229 noms - à chaque membre du conseil présent et copie à la secrétaire-trésorière adjointe.

14. Période de question

15. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé de lever cette session à 22 h 05.

Lucie Paquette
Secrétaire-trésorière adjointe

Simon Lacombe
Maire